

# *Rôles et responsabilités du moniteur, de la monitrice*

---

1. Donne une collation.
2. Prend la présence des élèves à chaque séance d'études.
3. Veille à l'application du code de vie de l'école durant la période d'études.
4. Soutient les élèves lorsque ceux-ci éprouvent des difficultés qui les empêchent de poursuivre leur travail scolaire.
5. Complète, s'il y a lieu, la période d'études par des activités éducatives, complémentaires, langagières et hors programmes après entente avec la direction de l'école.
6. Veille à la propreté, à la sécurité et au bon état des lieux après la période d'utilisation.
7. Communique aux parents toute information susceptible d'aider l'élève à profiter au maximum de sa période d'études.
8. Prévient la direction de l'école de tout incident majeur susceptible d'entraver de manière sérieuse le bon fonctionnement de son service.
9. Communique au professeur toute information susceptible d'aider l'élève à profiter au maximum de sa période d'études.
10. Assure le suivi de l'élève :
  - tableau de bord
  - tableau de motivation
  - agenda
11. Participe aux réunions d'équipe à la fin de l'atelier.